

Intitulé de l'UE	Bien-être au travail
Section(s)	- (6 ECTS) Bachelier : conseiller social FC

Responsable(s)	Heures	Période
Stéphane GODEMONT Béatrice LOIR	67	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Médecine du travail	25h	Béatrice LOIR
Psychologie du travail 2	30h	Stéphane GODEMONT
Sécurité au travail	12h	Béatrice LOIR

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Médecine du travail : 18h de théorie, 6h de travaux, 1h de remédiation obligatoire
Psychologie du travail 2 : 24h de théorie, 6h d'exercices/laboratoires
Sécurité au travail : 12h de théorie

Langue d'enseignement
Médecine du travail : Français
Psychologie du travail 2 : Français
Sécurité au travail : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir une communication professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ◦ Utiliser les techniques de communication ◦ Participer et faciliter le processus de communication ◦ Récolter les informations et informer • Interagir avec son milieu professionnel

- Identifier les acteurs de son environnement professionnel interne, leurs stratégies et analyser les enjeux
- Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable
 - Actualiser, enrichir ses compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel
 - Analyser un problème en le replaçant dans son contexte (social, économique, politique)
- Collaborer avec le département « relations publiques » à l'élaboration et à la mise en place de sa politique
 - Utiliser les techniques de gestion de conflit, de négociation et de médiation

Objectifs de développement durable



Bonne santé et bien être

Objectif 3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.
- 3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.
- 3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.



Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.



Travail décent et croissance économique

Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
- 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.



industrie, innovation et infrastructure

Objectif 9 Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

Acquis d'apprentissage spécifiques

S'approprier la législation en application pour le bien-être des travailleurs.

Privilégier l'approche préventive en entreprise.

Identifier les risques dans un milieu professionnel et ceux liés aux postes de travail.

Traiter une situation à risque afin de prendre les mesures en vue d'éviter un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Restituer, expliquer et utiliser comme outils d'analyse et de recherche de solutions des modèles, des notions fondamentales et des résultats d'études sur la personnalité, le vécu, les émotions, les pensées (croyances, distorsions cognitives, messages), le stress et les relations au travail ainsi que différents moyens permettant de gérer des difficultés en la matière.

Contenu de l'AA Médecine du travail

Dispositions relatives à la santé au travail (réglementation) avec analyse des facteurs de risque pour la santé en entreprise et application particulière aux maladies professionnelles.

Définition de la notion de bien-être au travail, avec application particulière à la "crise sanitaire Covid-19".

Analyse des missions du conseiller en prévention-médecin du travail : surveillance de la santé des travailleurs, surveillance des conditions d'hygiène, conseiller.

Description des dispositions réglementaires relatives aux structures, intervenants et contrôles des SPPT, dans un contexte historique. Identification des obligations des employeurs et travailleurs en cette matière.

Analyse de l'évolution de la médecine du travail et de situations particulières.

Contenu de l'AA Psychologie du travail 2

La personnalité au travail : du normal au pathologique

Les pensées et les croyances au travail

Les émotions et les sentiments au travail

Les relations interpersonnelles au travail

Les conflits

Le stress au travail

Le mal-être au travail

Contenu de l'AA Sécurité au travail

Dispositions relatives à la santé au travail (réglementation) avec analyse des facteurs de risque pour la santé en entreprise.

Application particulière à la sécurité et aux accidents du travail.

Définition de la notion de bien-être au travail.

Analyse des missions du conseiller en prévention-sécurité au travail.

Gestion des risques et politique de prévention.

Identification des obligations des employeurs et travailleurs en cette matière.

Méthodes d'enseignement

Médecine du travail : cours magistral, travaux de groupes, approche déductive, étude de cas

Psychologie du travail 2 : cours magistral, approche interactive, approche inductive, approche déductive, approche avec TIC, étude de cas, exercices

Sécurité au travail : cours magistral, approche déductive, étude de cas

Supports

Médecine du travail : copies des présentations

Psychologie du travail 2 : copies des présentations, notes d'exercices, activités sur eCampus

Sécurité au travail : copies des présentations

Ressources bibliographiques de l'AA Médecine du travail

Le code du bien-être au travail (Version du 1/08/2023)

Mémento du Conseiller en prévention, Ed. Kluwer, Bruxelles (Edition annuelle)

Bibliographie sélective (plateforme Moodle).

Ressources bibliographiques de l'AA Psychologie du travail 2

DE GAULEJAC V., MERCIER A., *Manifeste pour sortir du mal-être au travail*, Paris, Desclée de Brouwer, 2012

LELORD F., ANDRE C., *Comment gérer les personnalités difficiles*, Odile Jacob, Paris, 2000

Autres ouvrages : cf. bibliographie à l'usage des étudiants (plateforme Moodle)

Ressources bibliographiques de l'AA Sécurité au travail

Le code du bien-être au travail (Version du 1/08/2023)

Mémento du Conseiller en prévention, Ed. Kluwer, Bruxelles (Edition annuelle)

Bibliographie sélective (plateforme Moodle).

Évaluations et pondérations

Évaluation	Évaluation avec notes aux AA
Pondérations	Médecine du travail : 30% Psychologie du travail 2 : 50% Sécurité au travail : 20%
Langue(s) d'évaluation	Médecine du travail : Français Psychologie du travail 2 : Français Sécurité au travail : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Médecine du travail :

Examen écrit (75%), avec questions ouvertes : connaissances, restitution, compréhension, analyse, application.

Travail écrit (25%) réalisé sur des situations et thématiques, avec implications pour le CS.

Organisation : en binôme, sauf exception. Validation des thématiques/problématiques, envoi du dossier par email à beatrice.loir@heh.be avant l'échéance et présentation au dernier cours (voir consignes).

Ces modalités d'évaluation sont valables pour toutes les sessions.

L'évaluation pondérée permet à l'étudiant.e d'identifier ses points forts et ses points faibles au sein de chaque AA. Il lui est en effet indispensable d'acquérir les notions et concepts de base propres à chacune de celles-ci et requis pour le développement des

compétences de l'UE.

L'AA « Médecine du travail » définit les notions de santé au travail et bien-être au travail, met l'accent sur le CODE pour le bien-être au travail, en priorisant les missions du conseiller en prévention-médecin du travail et des applications particulières (SIDA, crise sanitaire Covid-19).

L'AA « Sécurité au travail » définit les notions de prévention des accidents et maladies au travail. Elle se base sur le code du bien-être au travail, les statistiques des accidents et des applications pratiques.

L'AA « Psychologie du travail 2 » est axée essentiellement sur la connaissance de soi (personnalité, croyances, vécu émotionnel, rapport au stress) et sur les relations interpersonnelles dans le contexte professionnel. Elle met l'accent sur l'analyse et la gestion des difficultés en la matière.

Chacune de ces AA permet de donner des repères de nature à guider l'étudiant.e dans ses choix futurs de secteurs de stages et de TFE.

Nos réflexions en réunions de concertation ont abouti à une proposition de révision du programme BCS FC afin d'établir une évaluation globale des 2 AA « Médecine du travail » et « Sécurité au travail » de l'UE « Bien-être au travail » (d'application en 2024-25). L'AA « Psychologie du travail 2 » serait alors associée à l'AA « Psycho-sociologie des organisations » dans la future UE « Réalités psycho-sociales du travail » en vue d'une évaluation intégrée.

Méthode d'évaluation de l'AA Psychologie du travail 2 :

Examen écrit 100%

Types de questions :

- « vrai, faux ou ? »
- exercices
- question(s) ouverte(s) : connaissances, restitution, compréhension, application, analyse (variable(s) selon les bilans)

Ces modalités d'évaluation sont valables pour toutes les sessions.

L'évaluation pondérée permet à l'étudiant.e d'identifier ses points forts et ses points faibles au sein de chaque AA. Il lui est en effet indispensable d'acquérir les notions et concepts de base propres à chacune de celles-ci et requis pour le développement des compétences de l'UE.

L'AA « Médecine du travail » définit les notions de santé au travail et bien-être au travail, met l'accent sur le CODE pour le bien-être au travail, en priorisant les missions du conseiller en prévention-médecin du travail et des applications particulières (SIDA, crise sanitaire Covid-19).

L'AA « Sécurité au travail » définit les notions de prévention des accidents et maladies au travail. Elle se base sur le code du bien-être au travail, les statistiques des accidents et des applications pratiques.

L'AA « Psychologie du travail 2 » est axée essentiellement sur la connaissance de soi (personnalité, croyances, vécu émotionnel, rapport au stress) et sur les relations interpersonnelles dans le contexte professionnel. Elle met l'accent sur l'analyse et la gestion des difficultés en la matière.

Chacune de ces AA permet de donner des repères de nature à guider l'étudiant.e dans ses choix futurs de secteurs de stages et de TFE.

Nos réflexions en réunions de concertation ont abouti à une proposition de révision du programme BCS FC afin d'établir une évaluation globale des 2 AA « Médecine du travail » et « Sécurité au travail » de l'UE « Bien-être au travail » (d'application en 2024-25). L'AA « Psychologie du travail 2 » serait alors associée à l'AA « Psycho-sociologie des organisations » dans la future UE « Réalités psycho-sociales du travail » en vue d'une évaluation intégrée.

Méthode d'évaluation de l'AA Sécurité au travail :

Examen écrit (100%), avec questions ouvertes : connaissances, restitution, compréhension, analyse, application.

Ces modalités d'évaluation sont valables pour toutes les sessions.

L'évaluation pondérée permet à l'étudiant.e d'identifier ses points forts et ses points faibles au sein de chaque AA. Il lui est en effet indispensable d'acquérir les notions et concepts de base propres à chacune de celles-ci et requis pour le développement des compétences de l'UE.

L'AA « Médecine du travail » définit les notions de santé au travail et bien-être au travail, met l'accent sur le CODE pour le bien-être au travail, en priorisant les missions du conseiller en prévention-médecin du travail et des applications particulières (SIDA, crise sanitaire Covid-19).

L'AA « Sécurité au travail » définit les notions de prévention des accidents et maladies au travail. Elle se base sur le code du bien-

être au travail, les statistiques des accidents et des applications pratiques.

L'AA « Psychologie du travail 2 » est axée essentiellement sur la connaissance de soi (personnalité, croyances, vécu émotionnel, rapport au stress) et sur les relations interpersonnelles dans le contexte professionnel. Elle met l'accent sur l'analyse et la gestion des difficultés en la matière.

Chacune de ces AA permet de donner des repères de nature à guider l'étudiant.e dans ses choix futurs de secteurs de stages et de TFE.

Nos réflexions en réunions de concertation ont abouti à une proposition de révision du programme BCS FC afin d'établir une évaluation globale des 2 AA « Médecine du travail » et « Sécurité au travail » de l'UE « Bien-être au travail » (d'application en 2024-25). L'AA « Psychologie du travail 2 » serait alors associée à l'AA « Psycho-sociologie des organisations » dans la future UE « Réalités psycho-sociales du travail » en vue d'une évaluation intégrée.

Année académique : **2023 - 2024**